

## Motion sur l'austérité budgétaire

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2024-016 du 5 février 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2024, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la motion de soutien suivante :

Le ministère des finances publiques vient d'annoncer 10 milliards d'euros de coupes budgétaires pour l'ensemble des ministères.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ce décret prévoit pour les trois programmes du MESR une diminution de 588,3 M€ :

- Le programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire (15,1 Mds€) perd 80,1 M€.
- Le programme 172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (8,2 Mds€) perd 383,1 M€, soit près de 5%
- Le programme 231 - Vie étudiante (3,3 Mds€) se voit pour sa part amputée de 125,1 M€, soit près de 4%.

Pour la MIRE (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur) dans sa globalité, qui inclut également par exemple la recherche spatiale ou la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables, autant de domaines où la recherche publique devrait être

largement soutenue pour répondre aux urgences climatiques, écologiques, énergétiques..., l'amputation atteint presque le milliard d'€ (904 247 682 €).

Le conseil d'administration dénonce vigoureusement cette décision qui va encore mettre à mal les conditions financières délicates de l'ENS de Lyon, et qui, par effet de ricochet, va dégrader les conditions de travail, salariales et d'étude des collègues et des étudiants.

D'autre part, le conseil d'administration soutient l'action devant le Conseil d'Etat du président de l'université Jean Moulin Lyon 3 qui déclarait que ces choix politiques étaient contraires aux intérêts de la jeunesse et à la préservation du climat. Cette démarche universitaire vise à faire respecter les principes de droit et à dénoncer une politique budgétaire austère aux conséquences lourdes.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 1*

Fait à Lyon, le 14 mars 2024

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

